

## TAUX DES RETENUES À LA SOURCE (RAS) 2020

### CANADA



Montant personnel de base - impôt : janvier 2020	13 229\$
ASS. EMPLOI : Taux employé du brut :	1.20%
Taux employeur : 1.4 X le montant de l'employé	
Maximum salaire cotisable :	54 200\$
Montant cotisation maximum :	650.40\$

### QUÉBEC



Montant personnel de base - impôt :	15 532\$
R.R.Q.: Taux de :	5.70%
Maximum cotisable annuel :	3 146.40
	3 146.40
	<u>6 292.80</u>
Gain annuel maximum :	58 700\$
Exemption	3 500\$
Maximum gains cotisables	55 200\$

---

RQAP :	Maximum revenus assurables	78 500\$
	Taux employé du brut	0.494%
	Taux employeur du brut	0.692%
	Cotisation maximale employé :	387.79\$
	Cotisation maximale de l'employeur (par employé)	543.22\$

---

FSS : Si votre masse salariale est inférieure ou égale à 1 million de dollars :

	1er janvier 2020	à partir du	à partir du
Taux Général :	1.65%		
Taux Manufacturier :	1.25%		

Si votre masse salariale est supérieur à 1 million de dollars, veuillez consulter les taux sur le site de Revenu Québec.

---

CNT :	Maximum de la rémunération assujettie	78 500\$
	taux de cotisation	0.07%

---

CNESST :	Salaires Maximum cotisable par employé	78 500\$
----------	--	----------

---